



Compte rendu du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26 février 2016
2ème séance de l'année 2016

Convoqué le 19 février 2016, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 2ème séance en session ordinaire le vendredi 26 février 2016 dans la salle de conseil de l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, avec Madame Moeata TAEREA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremano, TEPA Gérard, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

MALATESTE Antonio

a donné pouvoir à

FAATAUIRA Camille

MOU SIN Gaéton

PAU épouse ROURA Nicole

TINITUA épouse BUARD Mathilde

LISAN Marcelin

Présents à titre consultatif :

Nelson TEPA, Directeur général des services

Enoha TEIVA, directeur du département comptable et financier

Malissa ITCHNER, directrice du département des affaires administratives

Neti TEIVA, directeur du département des ressources humaines

Nestor NATUA, responsable du département de sécurité publique

Romuald LAI, responsable du département de sécurité civile

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire à 08h30, une prière est dite par M. Antonio MALATESTE.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date 10 décembre 2015

Aucune remarque n'étant faite, le Maire demande aux conseillers de voter à main levée.

Indications de vote :

Pour : 29

Contre : /

Abstentions : /

Adopté à l'unanimité

2) Examen et approbation de divers projets de délibération :

- n° 9 : Approuvant le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2015 du Maire
- n° 10 : Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité, pour l'exercice 2015, du Compte Administratif du Budget Principal du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent
- n° 11 : Approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique de l'exercice 2015 du Maire

- n° 12 : Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité, pour l'exercice 2015, du Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent
- n° 13 : Approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe de la Cuisine Centrale de l'exercice 2015 du Maire
- n° 14 : Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité, pour l'exercice 2015, du Compte Administratif du Budget Annexe de la Cuisine Centrale du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent
- n° 15 : Approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de la Collecte des Ordures ménagères de l'exercice 2015 du Maire
- n° 16 : Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité, pour l'exercice 2015, du Compte Administratif du Budget Annexe Service de la Collecte des ordures ménagères du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent

Indications de vote :

Pour : 28 (en l'absence du Maire absent au moment du vote)

Contre : /

Abstentions : /

Adopté à l'unanimité

- n° 17 : Adoptant le Budget Principal de l'exercice 2016
- n° 18 : Fixant le montant des provisions du Budget Principal de l'exercice 2016
- n° 19 : Adoptant le Budget annexe du Service Hydraulique de l'exercice 2016
- n° 20 : Fixant le montant des provisions du budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2016
- n° 21 : Adoptant le Budget annexe de la Cuisine Centrale de l'exercice 2016
- n° 22 : Adoptant le Budget annexe du Service de la collecte des ordures ménagères de l'exercice 2016
- n° 23 : Fixant le montant des provisions du budget annexe du service de la collecte des ordures ménagères de l'exercice 2016
- n° 24 : Prise en compte de la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » transférée à la Communauté de Communes HAVA'I
- n° 25 : Modifiant la délibération n° 147/2015 du 10 décembre 2015 portant création d'emplois occasionnels au sein de la commune de Huahine pour l'année 2016
- n° 26 : Autorisant le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et de Formation relative à la formation facultative des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Huahine
- n° 27 : Fixant à nouveau les taux de la taxe sur la publicité sur le territoire de la commune de Huahine, et abrogeant la délibération n° 46/83 du 29 décembre 1983
- n° 28 : Instituant des droits de place pour l'occupation des parcelles référencées « AA n° 220 dépendant de la terre FAREOA lot de ville RAITI lot 4 parcelle – lot C », et « AA n° 143 dépendant de la terre HAAPUA » sises dans la commune associée de FARE
- n° 29 : Modifiant les délibérations n° 123/2014 du 03 décembre 2014 et n° 122/2015 du 07 octobre 2015 relatives à l'institution des droits de place pour l'occupation de la parcelle dépendant de la terre FARENUATEA 2 et TERUAHITI parcelle, cadastrée commune de Huahine, commune associée de Fare, section AB n° 29
- n° 30 : Modifiant la délibération n° 119/2015 du 07 octobre 2015 instituant des frais de remboursement en cas de détérioration et/ou de perte de biens de la commune de Huahine
- n° 31 : Portant suppression d'un emploi vacant d'agent de sécurité publique à temps complet au sein de la commune de Huahine
- n° 32 : Portant suppression d'un emploi vacant de secrétaire d'état civil à temps complet au sein de la commune de Huahine
- n° 33 : Portant création de deux emplois permanents à temps non complet de secrétaire d'état civil au sein de la commune de Huahine
- n° 34 : Octroyant une subvention de fonctionnement à l'association socioculturelle « Tomite Heiva rau nui no Matairea » pour l'exercice 2016
- n° 35 : Octroyant à nouveau une subvention de fonctionnement à l'association agricole « Te Hotu o Huahine » pour l'exercice 2016

- n° 36 : Portant renouvellement de l'adhésion de la commune de Huahine à l'association Tahiti Cruise Club pour l'année 2016
- n° 37 : Modifiant le coût de l'opération intitulée « Remise aux normes de l'école de Tefarerii », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation
- n° 38 : Relative à l'organisation du déplacement d'une délégation communale pour participer au 99^{ème} congrès de l'AMF à Paris

Indications de vote :

Pour : 29

Contre : /

Abstentions : /

Adopté à l'unanimité

3) Questions diverses

Les interventions des élus ont porté sur :

A. Annonces du Maire :

- Acquisition de 2 sirènes d'alerte tsunami pour les communes associées de Haapu et Faie : devis confirmé auprès de la société Assystem, déclenchement de l'alerte depuis le haut-commissariat, délai de livraison 4 mois minimum
- Confirmation du financement au titre du FIP 2016 pour la rénovation de l'école de Tefarerii (53 000 000 CFP)
- Financement au titre du FIP 2017 : dossiers complets à monter en urgence par les cadres pour dépôt auprès des services de l'Etat en octobre 2016 pour les opérations suivantes : reconstruction de l'école primaire de Maeva et de l'école maternelle de Faie, camion incendie (avec obligatoirement un avis de principe de la DDP), panneaux solaires dans les écoles (énergies renouvelables), adressage (pose et fourniture de matériaux), plateau sportif de Fiti ; le cas échéant, les dossiers devront être présentés en 2017 au titre du FIP 2018

B. Informations diverses :

- Le Maire siège au comité des finances locales du Fonds Intercommunal de Péréquation, la moindre des choses est que les dossiers de la commune soient présentés en bonne et due forme dans les délais impartis, il est inacceptable que notre commune n'ait aucune demande de financement dans un domaine ou autre pour cause de dossier incomplet, les cadres doivent fournir tous les efforts nécessaires pour répondre aux consignes du Maire en temps et en heure
- Heiva i Huahine 2016 : 04 districts ont confirmé leur participation aux festivités (Fare, Fiti, Maroe et Tefarerii) ; Maeva, Haapu et Haapu devront confirmer au plus tard le 16 avril à 16h ; le thème est « te taurea a ora to oe afaa » ; 30 toa ohipa seront recrutés au prorata de la population de chaque commune associée, et percevront une indemnité forfaitaire de 50 000 CFP pour la durée du Heiva ; les soirées de concours de chants et danses démarreront le 1^{er} juillet
- Tournée des confessions religieuses : programme mis à jour et distribué, confirmation attendue pour Haapu
- Organisation de la Journée de la Femme le 11 mars 2016 place Hawaiki Nui Va'a, invitation à tous les élus
- SPIC de l'eau et des ordures ménagères : les 100 plus mauvais payeurs parmi les abonnés de la commune, dont la liste a été établie en concertation avec le Trésor Public et transmise aux maires délégués, sont priés de se rendre à la régie afin de mettre en place un échelonnement de leur dette à raison de 20 000 CFP par mois si possible ; il est impératif de réduire les R.A.R (restes à recouvrer) mais la situation des familles les plus démunies sera prise en compte ; dorénavant, tout abonné demandant à annuler son abonnement au service de collecte des OM (fin de facturation) sera informé que cette annulation entraînera automatiquement la fermeture de son compteur d'eau ; des problèmes et dysfonctionnements restent à régler concernant la gestion des compteurs à prépaiement et la pose des compteurs d'eau ; il faudra recenser très précisément l'identité et les numéros de compteurs des abonnés de la vallée de Teapaa avant de procéder à la fermeture de leurs compteurs, sachant que l'eau n'arrive pratiquement jamais dans leurs foyers (suspension de la prime d'abonnement) et que les compteurs seront rouverts une fois le forage de Fiti mis en service ; les 4 nouvelles secrétaires d'état

civil ont atteint les objectifs en matière de relève de compteur et distribution des factures et devraient être parfaitement autonomes dans 2 voire 3 mois

- Acquisition de 100 I-pad pour les écoles : financement FIP refusé, une demande de financement sera adressée au ministère de l'éducation

C. Doléances des élus :

- Agriculture : demande d'augmenter la subvention octroyée à l'association Te hotu o Huahine, de réserver aux cultivateurs les serres qui ont été allouées par l'Epic Vanille de Tahiti aux producteurs locaux mais dont ceux-ci ne veulent plus (plutôt que de les rapatrier sur Papeete), et de réaliser chez l'habitant le broyage des déchets verts pour les agriculteurs qui en besoin
- Scolaire : demande d'installer le surpresseur de la cuve, de réparer un climatiseur en panne et de remplacer le climatiseur hors d'usage à l'école de Haapu
- Eclairage public : demande d'installation de nouveaux lampadaires à Haapu, remerciements pour les lampadaires récemment installés ; demande de poser un lampadaire solaire pour le fare potee d'accueil du tourisme nautique à Haapu
- Hydraulique : afin de préserver la ressource, fermeture de la borne incendie de l'aérogare où le camion-citerne de l'aviation civile, d'une capacité de 10 000 litres (remplaçant l'ancien de 6 000 litres), venait s'alimenter au moins une fois par semaine (courrier d'information à envoyer d'urgence au service gestionnaire) ; ordre donné aux sapeurs-pompiers communaux de ne pas utiliser l'eau potable du réseau pour le nettoyage de la caserne
- Kiosques place Farenuiatea : confirmation qu'aucun locataire n'est pas habilité à sous-louer un kiosque faisant l'objet d'une convention de location ; demande d'installation de compteurs électriques et d'eau distincts pour les kiosques qui, jusqu'à présent, sont toujours raccordés aux compteurs de la commune ; même principe pour les roulottes qui viendraient s'installer dans les parkings en face de l'hôtel de ville ; demande de réparer la toiture du fare ni'au (devis Palmex en attente)
- ADSL : l'administrateur de réseau attend que la secrétaire d'état civil de Maeva soit nommée avant de lancer l'installation d'une ligne internet à Faie et à Maeva simultanément ; problèmes de connexion sur la ligne de Haapu à vérifier

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune observation n'étant faite, une prière est dite par M. Camille FAATAUIRA puis le Maire remercie les élus de leur participation et lève la séance à 12h40.

Le Secrétaire,

Le Président,

Moeata TAEREA

Marcelin LISAN

Affiché le 2 mars 2016